

Liberté
Egalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumière
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur. Boite, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52
— LYON —
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de postes de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
52, Rue Ferrandière, 52
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AVIS

L'Administration du "FRANC-MAÇON" a décidé pour simplifier le travail relatif aux annonces, d'affermir la 4^e page. Les propositions peuvent être adressées au journal, rue Ferrandière, 52, Lyon.

SOMMAIRE

Le Péril cléricale. — Esprit des morts et des vivants. — Le Franc-Maçon. — Les Guérisseurs. — Franc-Maçonnerie et République. — Le Célibat ecclésiastique et monacal. — Budget des cultes. — Le Clergé espagnol. — Le Monde maçonnique : Anniversaire de la mort de Garibaldi. — Variétés : De l'expulsion des jésuites de la Chine. — Correspondance. — Revue des théâtres. — Bibliographie. — Revue des journaux. Petite correspondance.
FEUILLETON : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Dialogues philosophiques.

LE PÉRIL CLÉRICAL

L'Eglise catholique en France donne un inquiétant exemple d'activité. Partout on s'agite, on se concert, on se prépare. Ce n'est plus déjà dans l'ombre des sacristies, dans les appartements particuliers des prélats, dans les salons discrets des dévotés, que les complots se forment, que la propagande s'organise. Au grand jour, maintenant, en réunions composées de prêtres venus de tous les points du pays, en dépit de l'interdiction du ministre, en se raillant des prescriptions du Concordat et de ses vaines sanctions d'appel comme d'abus, malgré la loi, en bravant les pouvoirs civils, les hauts dignitaires de l'Eglise romaine discutent les meilleurs moyens de renverser la République.

On est en plein concile à Toulouse. On y parlera des associations pieuses qui s'étendent sur la France : cercles catholiques, syndicats agricoles, sociétés innombrables qui surgissent de toutes parts, comme pour démontrer l'insuffisance des mesures prises lors des expulsions. Là, s'échangeront les mots d'ordre, les recommandations toujours obéies dans cette puissante armée désormais unie, bien disciplinée, admirablement prête au combat. Le parti prêtre, en France, est arrivé à ce moment où il se croit assez fort pour engager la lutte. Nous sommes loin du temps où, après les décrets, on ne rencontrait plus ces habits de moines de tous genres et de toutes couleurs, ces robes de sœurs à la mine douceuse et ces coiffes invraisemblables, les unes à grillages noirs, les

autres raides, empesées, avec leurs immenses ailes blanches auxquelles des imaginations étranges ont fait donner des formes si bizarres. En ce temps-là, comme on dit en style évangélique, le prêtre lui-même se rendait d'un pas rapide à son église; la religion restait dans le temple.

En vérité, tout cela a changé. Les bataillons sont à leur poste; cléricaux en soutanes, ou de robes courtes, se sentent forts, car le gouvernement a faibli. Il en fut ainsi en Belgique. Le parti libéral était au pouvoir; les progrès tant désirés s'établissaient dans l'instruction nationale, dans les lois de l'Etat. Mais pendant que les libéraux se divisaient, cessant de regarder l'ennemi séculaire de toute liberté de l'esprit, de toute indépendance de la pensée, les catholiques belges se coalisaient et, renversant tout-à-coup leurs adversaires oubliés du danger vrai, ils ressaisissaient ce pouvoir échappé de leurs mains, repris, hélas! pour longtemps peut-être.

Quand, aujourd'hui, les hommes de progrès sont attaqués avec tant de violence, ouvertement mis au ban de la Société, au nom des papes, en vertu d'encycliques excitant une partie des Français contre d'autres Français, lorsque sous le gouvernement républicain, la minorité cléricale montre une audace qui semble faire hésiter, n'est-ce pas à la Franc-Maçonnerie à reprendre ses énergiques efforts pour défendre la Société moderne encore une fois menacée.

Seule, elle est assez puissamment constituée pour soutenir cette noble lutte contre toutes les erreurs de la foi aveugle, contre l'oppression des esprits par la propagation de toutes les superstitions.

N'est-il pas temps, enfin, de répondre plus ardemment à ces provocations, à ces menaces, à ces injures. Les espions qui s'étaient introduits dans ses rangs, n'ont-ils pas, depuis qu'ils sont aux gages de l'Eglise, et après des mascarades de conversion, accumulé assez de calomnies et répandu contre elle assez de mensongères accusations? Les lettres pontificales excommunient les hommes libres qui veulent, en plein xix^e siècle, jouir du droit de penser; les évêques les désignent à la haine de leurs concitoyens, les menacent dans leurs intérêts matériels, entravent leurs relations commerciales au nom de la religion dite de paix et de fraternité; quand donc réagirons-nous?

Il faut y songer aux jours où nous sommes réunis; le moment approche où il serait trop tard, peut-être, de nous remettre à notre tâche. Quand nous nous oublions à croire que les temps sont venus où l'on ne peut plus retourner en arrière, regardons nos frères de Belgique.

La génération dans laquelle nous vivons a été formée par l'éducation religieuse; c'est avec ces leçons profondément imprégnées dans l'intel-

ligence des femmes — et combien d'hommes sont femmes pour la crédulité — que le parti cléricale a pris tout d'empire sur la Société civile. Le danger est toujours là.

Pendant les Conciles eucharistiques et les jubi-lés, à nous de veiller à l'avenir de la France.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

La raison suffirait pour apprendre aux hommes leurs devoirs, s'ils savaient s'en servir. (D'AUBUSSON.)

Voir et sentir, c'est être; réfléchir, c'est vivre. (SHAKESPEARE.)

La vérité est nécessaire à l'homme, et l'erreur ne peut jamais lui être que dangereuse. (DUMARSAIS.)

Ce que nous appelons la raison n'est que la vérité découverte par l'expérience, méditée par la réflexion, et appliquée à la conduite de la vie. (DUMARSAIS.)

Le « Franc-Maçon »

Le but que se sont proposés les fondateurs de ce journal est de faire connaître au public les doctrines si étrangement travesties et dénaturées en ces derniers temps.

Il est bon, à une époque où la presse est si profondément entrée dans les mœurs, de répondre à une attaque imprimée et publiquement répandue par une défense également imprimée et publiquement répandue.

Les journaux maçonniques, publiés exclusivement pour les maçons, ne devaient pas aborder cet ordre d'idées. Le Franc-Maçon leur est venu comme auxiliaire, en se chargeant de la tâche qu'ils ne pouvaient pas remplir.

Tous les maçons étaient convaincus que l'idée qui a présidé à la fondation du Franc-Maçon était excellente, qu'au moment même où l'ancienne société religieuse se s'écroulait sous le poids de ces fautes, il était bon de présenter au monde cette pure morale de fraternité, de solidarité humaine qui depuis tant de siècles a fait la force indestructible de notre institution.

Si tout le monde était d'accord sur le principe, quelques-uns craignaient que le Franc-Maçon ne fût entraîné à violer ces secrets maçonniques, en ce qui concernait les travaux intimes des Ateliers, ou que, par la force même des choses, il ne servit de sa puissante action et de sa grande influence quelques personnalités ambitieuses, plus jalouses de leurs besoins personnels que de l'intérêt général et de l'utilité publique — ou qu'enfin il ne devint œuvre trop exclusivement commerciale.

Ces craintes de la première heure étaient permises, mais l'expérience — et nous sommes heureux de le constater — les a complètement démenties.

La surveillance d'un Comité de direction, dont il convient de louer le zèle persévérant et l'intelligente activité, et dont nos amis connaissent la composition, suffit à rassurer ceux qui craignent les téméraires divulgations. Les rédacteurs, animés d'un esprit absolu de désintéressement et de dévouement à notre cause, en acceptant le rôle modeste de collaborateurs anonymes, ont consenti à ne pas même recevoir de leurs articles la compensation morale qui résulte toujours de la signature. Enfin, les bénéficiaires du journal — ceci a été convenu au moment de sa création — sont uniquement et exclusivement consacrés à des œuvres maçonniques et à la propagande de nos idées.

Aujourd'hui, le Franc-Maçon a conquis d'universelles sympathies. Il a subi heureusement les premières épreuves, si difficiles des débuts; le tirage des premiers numéros, qu'on pouvait attribuer à la simple curiosité, s'est maintenu; le chiffre des abonnés et des lecteurs augmentent continuellement, et nous avons eu le plaisir de constater que beaucoup d'entre eux ont sollicité et obtenu l'initiation maçonnique.

Dans les campagnes et dans les centres ouvriers l'action du Franc-Maçon a été également bienfaisante. Le journal a détruit les préventions religieuses et les terreurs enfantines que les curés de campagne essayaient de répandre depuis des années sur le seul nom de Franc-Maçon. Chez les ouvriers, elle a détruit beaucoup de préjugés politiques, en leur montrant que les francs-maçons ne sont pas, comme ils le pensaient, des capitalistes avides de places et d'honneur, mais des hommes profondément honnêtes et loyaux à qui rien d'humain n'est étranger et pour qui la Maçonnerie n'est qu'une école des vertus civiles.

Nous aurions le droit de nous déclarer satisfaits, si nous n'avions cherché que le succès. Car, en dépit de quelques résistances, qui prouvaient seulement qu'on était mal renseigné, nous l'avons obtenu franc et sincère.

Mais nous avons la généreuse ambition de déclarer que nous n'avons rien fait tant qu'il restera quelque chose à faire, et il reste beaucoup à faire.

Nous le savons, et nos amis le savent bien. La propagande n'est que commencée, il faut la continuer courageusement, il faut répondre à la campagne de publications dévotées entreprises par les cléricaux par la campagne des publications maçonniques; il faut combattre ces préjugés superstitieux par les discussions raisonnées; il faut enfin attaquer dans toutes nos communes les principes de la contre-révolution, répondre au parti prêtre au nom de la Révolution, qui fut notre œuvre en grande partie, à nous maçons, et que nous défendons encore aujourd'hui.

Le Franc-Maçon, pour accomplir ce programme, peut être pour la Franc-Maçonnerie, s'ils sont péné-

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 37

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Le docteur reprit avec sa voix douce et grave: — Vous êtes malheureuse, bien malheureuse? Les pleurs et les cris de la pauvre insensée redoublèrent encore. Tout à coup, elle se précipita vers Jacques. — C'est toi, misérable! c'est toi! et il fallut l'intervention des gens de service pour empêcher de terribles violences. — Il faut de la solitude et du repos, d'abord. Nous verrons ensuite, dit le docteur à Jacques.

Cette infortunée est dans une surexcitation inouïe à laquelle, je pense, succédera une période de complète stupeur, pendant laquelle il sera aussi difficile de lui arracher une parole ou un mouvement, qu'il nous serait, à cette heure, impossible de la calmer. C'est seulement après ces deux états pathologiques et leur terminaison que nous pourrions commencer un traitement sérieux et efficace.

— Et la guérison!
— La guérison! jamais dans nos tristes asiles on ne peut répondre d'une heureuse issue de cette effroyable maladie. Cependant, je dois vous dire, Monsieur, que la folie de cette pauvre femme ne se présente pas comme celles qu'a priori nous déclarons inguérissables. Cette agitation terrible est plutôt un symptôme rassurant, mais je vous le répète, je ne puis rien affirmer, rien promettre, rien faire espérer.

Pendant ce temps, et sur quelques ordres, on avait emporté la malade dans une cellule capitonnée où elle ne pourrait se livrer qu'à d'inoffensives fureurs.

— Je reviendrai demain, docteur, avec la famille de cette... de ma femme. Demain, nous réglerons ensemble les conditions matérielles de son séjour ici. Je suis tellement saisi à l'improviste par cet affreux événement; vous m'excusez, je vous prie, de vous demander d'aller avertir et consulter les miens.

Et Jacques sortit de l'asile. Le fiacre qui l'avait conduit, et qui attendait philosophiquement à la porte, le reconduisit à Lyon.

— Où allons-nous, bourgeois?
Où aller? Depuis bien longtemps déjà Mignot n'avait ni demeure, ni famille, ni ami dans cette ville où il avait été si heureux et si malheureux. Où aller, quand il ne savait même plus ce qu'était devenu ses parents...

Mais une pensée subite vint le reconforter et lui rendre un peu de courage. Une famille! des amis! ne possédait-il pas tout cela? N'était-il pas un membre de cette grande famille qui se donne fraternellement la main à travers le monde entier, obéissant à la grande devise humanitaire: *Tous pour un, un pour tous!*

De même qu'en Italie, à Venise, il avait trouvé là le conseil et l'encouragement, de même il allait encore avoir recours à la Franc-Maçonnerie, et il répondit à son cocher: — Au Temple maçonnique, rue Garibaldi.

— C'est un peu loin, mais ça se retrouvera un pourboire, répondit l'automédon aussitôt. Allez, hue, Cocotte! et le fouet — la suprême raison chevaline — caressa les côtes de la rosse efflanquée.

Le temple de la rue Garibaldi est un monument de style sérieux devant lequel les passants s'arrêtent volontiers, étonnés par cette architecture inaccoutumée et surpris par cette tranquillité mystérieuse.

C'est là que se réunit dans ses tenues régulières la Maçonnerie lyonnaise; c'est là qu'au rez-de-chaussée s'ouvrent les salles particulières où les ateliers se livrent séparément à leurs travaux d'ordre intérieur. Toutes ces salles meublées simplement d'une grande table en fer à cheval, de sièges très simples et de porte-manteaux, donnent sur un grand et immense vestibule, sorte de salle des pas-perdus, où l'Isis mystérieuse des invocations antiques arrondit son calme sourire. C'est là qu'ont lieu les conférences où de très nombreux auditeurs obligent à chercher un espace considérable. Un escalier conduit à une galerie s'élevant à hauteur du premier étage. C'est par là qu'on pénètre dans le temple maçonnique proprement dit, ainsi que dans les salles réservées aux dignitaires d'ordre supérieur.

Chacun de nos lecteurs connaît bien la description et l'agencement d'un temple maçonnique. Les emblèmes accoutumés sont à leur place: l'Orient s'y présente selon l'usage consacré; au-dessus de la porte, l'harmonie, c'est-à-dire la tribune où sont les orgues, — nous n'insistons pas sur ces détails, qu'on ne cache plus depuis longtemps aux profanes, et qui n'intéressent pas plus que ceux de la description d'un prétoire ou d'une église.

(A suivre)

trés de ces idées, s'ils veulent l'utiliser, le précieux auxiliaire qui décidera de la victoire.

Nous mettons tout à leur disposition : l'influence déjà acquise, la publicité, l'organisation du journal, et nous leur demandons pour seule récompense d'être leurs premiers et leurs plus modestes soldats.

Il faut que cette pensée pénètre bien tous les esprits. La réaction coalisée va donner un dernier assaut à la République et à toutes les idées qui en ont préparé l'avènement, la féconde continuation.

Ils ont en France la même organisation qu'ils ont eue en Belgique. Et, comme en Belgique, ils seront vainqueurs, si, comme les libéraux belges, nous opposons l'indifférence à leur activité et le dédain à leur propagande. Eux aussi, nos frères, les maçons de Belgique, se croyaient invincibles. Et aujourd'hui, toutes leurs lois libérales sont rapportées, les instituteurs chassés, l'enseignement confié aux prêtres — et ce pays jeté de cinquante ans en arrière — et pour longtemps — par les mêmes fautes que nous déplorons maintenant dans notre pays. L'heure décisive de la grande bataille, toujours livrée, jamais gagnée, va sonner peut-être. Sommes-nous prêts ?

Et si nous ne le sommes pas, ne perdons pas une heure pour nous organiser ; toutes les autres questions sont secondaires devant le danger public — et n'hésitons pas, en renonçant à des traditions anciennes, à nous servir des armes modernes, de la presse, que nos adversaires emploient si habilement contre nous.

Les Guérisseurs

Il n'est guère de maladie qui n'ait dans quelque paroisse un bienheureux pour guérisseur. Il y en a même tant et tant que le martyrologe y acquiert une physionomie de pharmacopée qui n'ajoute pas grand chose à sa majesté.

C'est saint Marcou qui partage avec les anciens rois de France le don de faire passer les écrouelles. Les trois Maries de Minières, saint Mamers, saint Cyr et saint Laurent, sont, tous les six, souverains contre les coliques ; saint Janvier remédie aux hernies ; quand il s'agit de couper une fièvre, sainte Anne rendrait des points au sulfate de quinine ; pour le mal blanc, l'angine couenneuse, on va à sainte Cornille de Méréglise ; saint André guérit la coqueluche, saint Eutrope de l'hydropisie, saint Maur des rhumatismes, sainte Apolline des maux de dents, saint Cloud des furoncles, comme le veut la consonance ; c'est elle encore qui aura présidé à l'attribution à saint Ouen de la cure de la surdité et à sainte Claire de l'ophtalmie.

Ce ne sont pas seulement les graves infirmités physiques qui ont le privilège de posséder au paradis des Esculapes attirés ; les accidents les plus vulgaires de l'existence sont dotés d'un représentant qui a mission de les écarter : saint Blaise de la Croix-du-Perche préserve les vaches de l'avortement, et saint Criard, un sobriquet imagé décerné à saint Mammès, empêche les enfants de crier ; saint Pantaléon donne du lait aux nourrices qui lui consacrent un fromage ; la Vierge des Vaux-Roux procure de bons numéros à la conscription.

Ne vous figurez pas du tout qu'il s'agit d'invoquer sur place le titulaire de la maladie dont on souffre ; une oraison aussi peu révérencieuse n'aurait aucune chance d'aboutir. Il faut, aller en pèlerinage — ici on dit faire « un voyage » — à l'église, à la chapelle où le saint est honoré ; il est cependant avec lui quelques accommodements, il admet des représentants. Malade ou retenu par ses affaires, le solliciteur peut se faire remplacer soit par un parent, soit par un ami, soit encore par une bonne femme qui joint les aubaines de ces « voyages » au salaire de son métier ; elle est, bien entendu, rétribuée, non seulement selon la distance, mais encore selon son crédit ; un voyage suivi d'une guérison fait monter ses actions, et ses profits s'en ressentent.

La femme d'un garde-chasse, ayant été atteinte d'une hémiplegie, s'était mise à boire pour se distraire de la vie sédentaire à laquelle elle était condamnée, et la paralysie se compliqua d'une ébriété chronique. Le mari en était d'autant plus contrarié qu'elle s'entêtait à demander ses consolations à une pièce de gros cidre sur laquelle lui-même avait compté pour passer son hiver. Il entreprit un pèlerinage à la Fontaine-Guyon pour demander à saint Gourgon, la guérison de l'infirmité primitive, cause de tout le mal. Saint Gourgon est un spécialiste comme ses confrères, mais il a sur eux l'avantage de faire la médecine courante avec quelque succès, disent ses fidèles.

En récitant ses patenôtres, raconte M. de Chaville, le garde songea à son chien, qui se trouvait également fort malade, et, désireux de faire d'une pierre deux coups, il lui consacra une petite oraison. Quand il revint chez lui, la nuit était noire. A vingt pas de sa demeure il rencontra un obstacle, tomba et se mit à tâter l'objet qui l'avait fait butter.

C'était le chien raide et froid. Le pauvre animal était mort et on l'avait jeté sur le sentier. A ce premier témoignage du médiocre crédit de ses prières, le pauvre homme resta un instant pétrifié, puis s'écria : — Voilà ce que c'est que d'être trop gourmand ! Bon saint Gourgon, fais tant seulement que la bourgeoise n'aïlle plus au tonneau de petit cidre, et je te tiendrai quitte du reste !

Franc-Maçonnerie et République

La lutte poursuivie par le parti clérical contre la Franc-Maçonnerie devient tous les jours plus active. Il eût pu sembler un instant que M. Fava, le bouillant évêque de Grenoble, était l'âme de cette conspiration, et que la région de l'Est, la première et la plus vivement attaquée, dût rester la seule atteinte.

Il n'en sera bientôt plus ainsi. Un journal clérical du midi de la France, le *Soleil du Midi* ou *Nouvelliste de Marseille*, vient de publier un article qui est destiné, assurément, à devenir dans cette région le point de départ d'une lutte acharnée contre la Franc-Maçonnerie.

Dans cet article, intitulé : *Ecrasement de la Franc-Maçonnerie en Belgique*, et que nous reproduisons plus bas pour l'éducation de nos lecteurs, nous trouvons, à côté des sottises habituelles, certains enseignements dont nous ferons bien de profiter. La conclusion du *Soleil du Midi* peut se résumer en ces quelques mots : Unissons-nous, organisons-nous, formons des comités, fondons des caisses électORALES, afin d'être toujours prêts à affronter le scrutin.

A notre tour, francs-maçons, en face de l'ennemi qui ose relever la tête et braver la Révolution, notre devoir est de faire l'union de toutes les forces vives de la démocratie, de les grouper en un seul faisceau, afin d'opposer aux attaques de l'ennemi une barrière invincible.

Il ne nous suffit pas seulement d'avoir les mêmes idées, les mêmes principes, d'être animés d'une même et égale ardeur ; il faut encore et surtout que le parti républicain puisse opposer à l'organisation clérical l'organisation républicaine ; il faut que partout où ils n'existent pas encore, les comités républicains surgissent ; il faut que dans chaque commune nos amis constituent ce premier noyau, autour duquel viendront bientôt se grouper tous ceux qui suivent volontiers une organisation faite, mais ne savent pas en prendre l'initiative ; il faut aussi que ces petits comités locaux ne s'isolent point : que les comités communaux se fédèrent au canton, que les comités cantonaux se fédèrent au département, et que les départements s'unissent et se groupent en un seul faisceau.

Faisons pour la démocratie et pour la République ce que nos ennemis font pour la contre-révolution, avec leur vaste organisation de cercles catholiques, de corporations industrielles et d'associations religieuses de toutes sortes, recevant tous le même mot d'ordre, obéissant à une même impulsion.

Chez nous, le mot d'ordre ne saurait partir d'en haut, car nous n'avons ni haut ni bas ; mais nous n'en pouvons pas moins arriver à une action commune avec une bonne organisation fédérative de toutes nos forces.

C'est le devoir de la Franc-Maçonnerie de travailler à cette organisation des forces républicaines ; mais il est un autre devoir pour elle : celui de se défendre. Nos amis de la région de l'Est l'ont compris lorsqu'ils ont fondé le *Franc-Maçon*.

Ils avaient été violemment attaqués non seulement dans leurs convictions, mais aussi dans leurs intérêts personnels. Ils jugèrent utile de fonder ce journal, qui leur permettait en même temps de se défendre et de faire comprendre et apprécier la Franc-Maçonnerie de tous ceux qui ne la connaissaient pas ou qu'imparfaitement.

Notre action n'est point limitée seulement à une région ; elle peut s'étendre partout, et les sympathies nombreuses qui nous ont accueillis des divers points de la France nous dictent notre devoir : partout où l'on attaquera la Franc-Maçonnerie ou les Francs-Maçons, notre journal saura les défendre ; nos amis du Midi, comme ceux du Nord et de l'Ouest peuvent compter sur nous.

Voici l'article du *Soleil du Midi* auquel il est fait allusion dans cet article :

Ecrasement de la Franc-Maçonnerie en Belgique

Marseille, 14 juin.

La discussion et le vote antilibéral et antifrançais des lois d'exil nous ont empêché de donner au grand événement qui vient de se passer en Belgique, l'importance que mérite ce succès électoral si encourageant pour la France catholique.

En 1876, les francs-maçons s'étaient emparés de la Belgique, comme ils s'emparèrent de la France, vers la même époque.

Une fois maîtres du pouvoir, ils firent du *culturkampf* à haute pression. L'enseignement de la jeunesse fut confisqué, et les vén. maçons mirent à la porte de l'école non seulement le prêtre et l'enseignement religieux, mais encore la commune et la famille, absolument comme chez nous.

Les Belges furent d'abord étonnés ; mais bientôt ils résolurent de se débarrasser au plus vite de M. Frère-Orban — le Jules Ferry belge — et de sa bande de sectaires.

Ils constituèrent une organisation électorale sérieuse, solide, dans laquelle tout le monde payait à la fois de sa bourse et de sa personne. Cela fait, ils attendirent de pied ferme le renouvellement de la moitié des membres de la Chambre, qui a lieu tous les deux ans.

Les élections arrivèrent le 14 juin 1884. Les francs-maçons furent vainqueurs et térrifiés.

Coup de hasard ! surprise ! s'écrièrent en chœur les organes français et belges de la secte. Au prochain renouvellement de la Chambre, dans deux ans, les libéraux (lisez les francs-maçons) prendront une revanche éclatante !

Les catholiques belges vainqueurs ne s'endormirent pas sur leurs trophées. Ils poursuivirent avec

énergie leur travail d'organisation et de concentration.

Enfin, un succès définitif et complet vient de couronner leurs efforts.

Les quatre provinces du Liège, du Hainaut, de la Flandre-Orientale et du Limbourg étaient appelées à réélire leurs députations ; en tout soixante-neuf députés, dont quarante neuf francs-maçons et vingt catholiques.

Les « libéraux » comptaient gagner des sièges, particulièrement à Gand, considéré depuis longtemps comme une des citadelles de la Franc-Maçonnerie. Or, tous les catholiques sortants ont été réélus. De plus, Gand a nommé huit catholiques, Waremmes deux et Charleroi un. A l'heure qu'il est, donc les catholiques gagnent onze sièges nouveaux.

Cinq ballottages doivent avoir lieu à Charleroi, Mons et Verviers. En supposant même qu'ils tournent au profit des francs-maçons, — ce qui n'est nullement probable — la Chambre belge se composerait de quatre-vingt-dix-sept catholiques et quarante et un « libéraux » seulement.

Cette fois l'écrasement des francs-maçons est complet.

Ces élections doivent être une leçon pour nous autres, conservateurs français, qui avons à nous débarrasser au plus tôt de la tyrannie démoralisatrice des francs-maçons, si nous ne voulons pas devenir prochainement la proie du radicalisme, du socialisme et de la guerre civile :

Tâchons à notre tour de faire acte de virilité et au lieu de nous répandre en récriminations stériles contre les iniquités républicaines, unissons-nous, organisons-nous et profitons de toutes les élections pour nous débarrasser des républicains.

En France, comme en Belgique, les francs-maçons qui sont l'essence même de la République, ne forment qu'une secte infime. Enhardis par notre lâcheté, ils ont successivement mis la main sur l'administration, sur les caisses publiques, sur les écoles et sur toutes les institutions.

Ils ont déjà commencé à violenter les consciences et à crocheter les serrures.

Us viennent d'expulser nos princes et se disposer maintenant à confisquer leurs biens, en attendant qu'ils mettent la main au collet des simples particuliers et qu'ils envahissent les domiciles privés.

Si nous n'avons pas absolument cessé de mériter le nom de Français, nous imiterons l'exemple du vaillant petit peuple de Belgique, et nous nous débarrasserons lestement de la bande franc-maçonnique.

Mais il faut un effort pour cela. Il faut se serrer les coudes. Il faut organiser des comités, il faut fonder des caisses électorales ; et, quand le jour du vote arrive, il faut surveiller les urnes et forcer les républicains à en respecter le secret.

Ah ! si nous voulions réellement, comme nous en aurions vite fini avec les crocheteurs de couvents, les briseurs de croix, les démoralisateurs de l'enfance, les expulseurs de princes et les fauteurs de guerre sociale.

Demandons aux Belges comment ils ont fait, et faisons comme eux.

LE

CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE ET MONACAL

— Suite —

Pour tout fervent catholique, l'idéal de la vie humaine, c'est l'état ecclésiastique et l'état monacal. Pour lui, la perfection morale, c'est le célibat et l'obéissance aveugle. On n'ose condamner ouvertement la vie laïque, l'activité sociale ; on les tolère. Mais les individus des deux sexes qui portent l'habit dit *religieux*, s'estiment bien plus parfaits, bien plus près du paradis ; et tous les dévots sont de leur avis.

Notre Montaigne (*Essais*, livre II, chap. XII) cite la réponse faite par Diogène : « au presbtre « qui le preschait de se faire de son Ordre pour « parvenir aux biens de l'autre monde : Veulx- « tu pas que ie croye qu'Agésilas et Epami- « nondas, si grands hommes, seront misérables, « et que toy qui n'es qu'un veau et qui ne fais « rien qui vaille, sera bienheureux, parce que tu « es presbtre ? »

Quiconque se donnera la peine d'examiner la situation sans idée préconçue, sera forcé d'avouer que la société terrestre actuelle ne peut s'accommoder de semblables idées, et qu'à l'époque de progrès scientifique et industriel que nous traversons, on est bien obligé d'en revenir au véritable sentiment religieux, dont le pivot est la *charité humaine*, c'est-à-dire, le lien affectueux qui unit les uns aux autres tous les membres de la famille humaine terrestre.

Ces hommes et ces femmes qui adoptent un habit spécial, une règle de vie spéciale, ont la prétention d'être en dehors du monde ; au-dessus du monde. En parlant d'eux, on dit en langage catholique que ce sont des personnes *consacrées à Dieu*. C'est vraiment chose bien étrange que de vouloir donner à entendre, qu'on est plus parfait en devenant le plus complètement possible étranger au monde au milieu duquel on a été placé par Dieu, pour y remplir tous les devoirs indispensables à l'harmonie de la société humaine. La prétendue perfection résultant du *détachement* des choses du monde, par l'état clérical et monacal, n'est donc qu'une perversion de l'intelligence, résultant d'une imagination malade.

Ces moines et ces religieuses visent à la perfection à ce qu'ils disent, et pour cela ils s'isolent de la société humaine ; ils cherchent à se *détacher* de la terre, et pour cela ils font vœu de célibat ; mais la nature ne perd jamais ses droits, et il arrive trop souvent qu'ils ne restent pas vainqueurs dans la lutte. Ils oublient tous, la grande loi de la *solidarité* qui régit le monde, et qui veut qu'il n'y ait point d'être inutiles sur la terre.

Quoi ! lorsque tout dans la nature est riant ;

lorsque tout semble sourire au Créateur ; lorsque les plantes semblent se parer à l'envi, des plus belles formes, des plus belles couleurs et des plus agréables senteurs pour lui plaire ; quand les oiseaux par leur gai langage, semblent se réjouir chaque matin de l'existence qu'il leur a donnée, l'homme, sa créature la plus intelligente sur cette terre, devrait pour lui plaire, vivre dans le célibat, porter un cilice, se mortifier, jeûner, etc., se vêtir de couleurs sombres, être toujours grave, plein de l'idée de la crainte de l'enfer ou du purgatoire ; il devrait n'avoir pour tout espoir que l'idée d'un paradis décoloré par l'absence de toute activité ; rendu peu désirable par la nullité dans laquelle l'être humain y passerait des siècles et des siècles ? Non, Dieu ne peut exiger que l'homme s'attriste, tremble, et se suicide en détail par les pratiques de la pénitence, et il doit avoir mieux à lui offrir que le paradis en question.

Les moines et leurs similaires disent que s'ils maltraitent ainsi leur corps, c'est « pour éteindre le feu des passions charnelles. »

Qu'ils se marient, ils pourront donner à leurs passions un juste essor et ils satisferont au vœu de la nature. Si Antoine (dont on a fait un saint) avait pris femme, il fût devenu un bon père de famille, il n'eût pas souffert de toutes ses hallucinations, et ne se serait pas suicidé en détail pendant vingt ans, pour chercher à empêcher les désirs provenant du non accomplissement d'une fonction naturelle. Au lieu de cela qu'a-t-il fait ? Il a vécu isolé dans la Thébaïde, et il a concouru à l'institution de la vie monastique (institution renouvelée des disciples de Bouddha, Çakia-Mouny), c'est-à-dire, de ces réunions d'hommes et de femmes inutiles au reste de la société, vivant en parasites et contrairement aux lois physiologiques établies par Dieu, qui n'a pas fait l'être humain mâle et femelle pour qu'il vécût dans le célibat. Antoine a-t-il réellement rempli ses devoirs envers la société ? Je ne le pense pas.

L'humanité n'est pas sur cette planète pour y passer le temps à réciter des prières, à *craindre* Dieu et à *s'humilier*. Elle y est placée pour travailler à son perfectionnement moral et intellectuel ; pour y apprendre à devenir charitable, à mettre en pratique le sentiment affectueux réciproque, ce qui est la véritable prière et ce qui exclut toute *crainte*. Ce principe tant vanté d'*humilité*, n'est autre chose qu'une sorte de *castration morale*. L'homme *humble* est disposé à tout souffrir, à tout endurer pour la plus grande gloire de Dieu !

Comme si Dieu avait besoin d'ajouter à sa gloire — pour en accroître la splendeur — les hommages d'individualités humaines déprimées par une crainte continuelle de lui, ou dépourvues de dignité.

Jamais les eunuques n'ont augmenté la gloire d'aucun potentat d'Orient. Les *humbles*, les *eunuques moraux* ne servent qu'à propager la vénération pour les hommes qui prétendent être les représentants de Dieu sur la terre. Ce sont les humbles, c'est-à-dire, les flasques au moral, qui ont toujours favorisé la continuation des tyrannies de toute sorte.

Dupont, de Nemours, dans sa *Philosophie de l'Univers*, a parfaitement indiqué l'intuition de la morale dans le cœur humain, et la répugnance instinctive qu'y rencontrent les prescriptions ecclésiastiques :

« L'évidence, dit-il, jaillit du fond du cœur humain ; les vérités morales ont un cachet auquel nous ne pouvons les reconnaître : « C'est leur conformité avec le sentiment « universel de tous les hommes. » — En médecine, suivez la nature ; en philosophie, écoutez l'instinct. Quand on vous dira : que pour plaire à Dieu, un homme doit vivre dans la contemplation, l'oisiveté, la solitude ; qu'il faut s'abstenir de manger quand on a faim ; qu'il est bon de se déchirer la peau par un cilice, de se donner ou de recevoir des coups de discipline ; que celui qui se marie fait bien, et que celui qui ne se marie pas fait mieux ; qu'il faut, autant qu'il est en soi, anéantir les races futures ; qu'il est louable de ne transmettre à personne la vie qu'on a reçue et qu'on aime ; qu'une jeune et belle fille doit faire serment de renoncer au bonheur d'être un jour épouse et mère, n'en croyez rien.

« Mais quand on vous dira : que prendre le bien d'autrui est une mauvaise action ; qu'attenter à la liberté de son semblable, que mettre obstacle à son travail est un délit grave ; que ne pas respecter son père, vivre mal avec sa femme, ne pas chérir ses enfants est odieux ; qu'attaquer, que trancher la vie d'un homme est un crime horrible ; que se tuer soi-même est le plus irrémissible de tous, croyez-le. Car d'un bout du monde à l'autre, tous les hommes pensent ainsi même avant de le vouloir ; et il faut pervertir leur esprit autant que corrompre leur cœur pour les faire penser autrement. »

BUDGET DES CULTES

Nous recevons sur cette importante question du maintien ou de la suppression du budget des cultes la lettre suivante, qui contient un ensemble de vues que nous soumettons à nos lecteurs, sans les approuver toutes.

La Chambre des députés, dans la séance du 1^{er} juin, a voté la prise en considération de la proposition de loi de MM. Planteau et Michelin, portant abrogation de la loi du 18 germinal an X.

Ce qui est vraiment curieux, ce sont les efforts des

orateurs de la droite pour empêcher cette simple prise en considération alors que tous s'accordent à déclarer que la séparation des Eglises et de l'Etat porterait un coup funeste à la République.

L'un d'eux, M. de Lamarzelle a prétendu que la conséquence de cette mesure serait le déplacement de quelques millions de voix et la chute de la République.

Ce à quoi on lui a fort spirituellement répondu : « Si vous êtes logique, votez la donc. »

En répondant à cet orateur, M. Michelin a affirmé que le suffrage universel était absolument favorable à cette solution.

Pour nous dont l'opinion à cet égard est connue, pour nous qui sommes radicalement partisans de la séparation des Eglises et de l'Etat, nous nous demandons si l'assertion de M. Michelin n'est pas un peu hasardeuse.

En réalité, le suffrage universel n'a pas encore été appelé à se prononcer nettement sur la question.

Il est bien vrai qu'un certain nombre de candidats, principalement dans les grandes villes, ont accepté des programmes où cette solution se trouvait inscrite ; mais nous ne croyons pas qu'elle ait été posée dans la majorité des collèges électoraux.

C'est pourquoi nous estimons qu'il est excellent qu'elle soit posée à l'heure actuelle.

Jusqu'ici elle n'a fait l'objet d'aucune discussion publique très approfondie ; c'est-à-dire que la discussion a été limitée à la presse et à un certain nombre de conférences.

Eh bien, nous estimons que, quelle que puisse être d'ailleurs la solution à intervenir, il est essentiel que le pays soit parfaitement édifié sur la valeur des arguments de partisans et des adversaires de la séparation des Eglises et de l'Etat.

En ce qui nous concerne, nous sommes persuadés que la dénonciation du Concordat s'impose. C'est un instrument diplomatique démodé, qui n'a de valeur que pour ceux qui en abusent et qui lie l'Etat, sans lui laisser d'autres moyens de défense que des armes illusoire et dont se moquent absolument ceux contre qui elles sont dirigées.

En résulte-t-il qu'il y ait lieu de supprimer en même temps le budget des cultes ? Nous ne le croyons pas, parce qu'il y a des engagements pris de fait par l'Etat vis-à-vis de citoyens qui ont embrassé une carrière sous la garantie de certaines dispositions légales et qu'il faut tenir compte du contrat tacite passé réellement avec eux.

Nous admettons fort bien, par contre, qu'il soit décidé que, à partir d'une époque déterminée, quiconque entrera dans les ordres le fera à ses risques et périls et que l'Etat ne sera tenu à rien vis-à-vis des nouveaux venus.

Cependant, comme il ne nous est pas encore prouvé que le service du culte ne doive pas continuer à être considéré comme un service public au même titre que le service de la justice par exemple, comme nous estimons que le suffrage universel ne s'est pas encore prononcé nettement à ce sujet, nous croyons qu'il vaudrait mieux songer, avant tout, à prendre les mesures qui amèneront forcément la séparation que nous désirons voir s'accomplir.

A ce sujet, le projet de M. Yves Guyot contient d'excellentes dispositions, bien que nous ne l'approuvions pas dans son entier.

Le principe que pose l'article 7 de ce projet, c'est-à-dire l'intervention directe de la commune, nous paraît être vraiment le noyau de la question.

A l'heure actuelle, il y a dans chaque commune un personnage auquel tout est à peu près permis, devant lequel tous tremblent plus ou moins et que bien peu osent braver en face, un homme qui, par son influence sur les gros propriétaires, peut d'un mot enlever le pain du mercenaire, un fonctionnaire enfin, qui se fait impunément l'adversaire du gouvernement qui le paye ; cet homme, c'est le curé.

Quelles que puissent être les plaintes des habitants, il est absolument impossible à l'administration d'y faire droit, et les évêques se font en quelque sorte un point d'honneur de se refuser à déplacer le moindre desservant, même sur la demande du ministre des cultes ; pour eux, le prêtre a toujours raison et personne n'y peut toucher.

Ce sont là des errements d'un autre âge qui doivent cesser.

Ils ne cesseront que lorsque la commune aura la haute main sur le traitement du curé. Si le conseil municipal, après avoir reçu et examiné les plaintes des électeurs, décide qu'il y a lieu d'avertir le desservant qu'il doit changer de conduite, ou que son traitement sera supprimé, nous verrons bientôt les prêtres redevenir ce qu'ils doivent être, c'est-à-dire les

serviteurs du peuple et cesser de se montrer arrogants et hautains.

On prétend qu'il y a, dans cette prérogative attribuée à la commune, un danger sérieux, que la guerre s'allumera dans chaque village entre les partisans du curé et ses adversaires, que les élections municipales se feront sur cette question : du renvoi ou du maintien du curé.

En premier lieu, nous sommes persuadés qu'il ne se produira aucune division sérieuse, si le prêtre veut bien se tenir à l'écart et se dispenser d'allumer le feu ; et nous croyons fermement que cette attitude lui sera commandée par son intérêt même ; car il saura à quoi il s'exposerait au cas possible du triomphe de ses adversaires.

En second lieu, nous avouons que nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la question se pose dans les élections municipales. En réalité, si les partisans du curé l'emportent, la population jugera pendant la durée de leur gestion, si les incorvénients du maintien de ce fonctionnaire sont compensés par les avantages qui en résultent, et de nouvelles élections permettront aux électeurs de se prononcer.

Dans le cas contraire, on saura ce qu'il peut en coûter de se passer du prêtre et de laisser les frais de son entretien à ceux qui réclament son ministère ; et nous sommes bien persuadés qu'au total on trouvera qu'on ne s'en est pas plus mal porté, que les récoltes ont bien marché tout de même, et qu'il n'y a rien de changé dans la commune, si ce n'est qu'on y vit plus tranquille.

L'exemple gagnera de proche en proche, et l'on s'apercevra un beau jour qu'on a fait bien du bruit pour rien.

Il en est ainsi de toutes les réformes, les abus paraissent impossibles à supprimer, et quand ils ont disparu, on s'étonne qu'ils aient pu durer si longtemps.

LE CLERGÉ ESPAGNOL

Il va bien le clergé espagnol !

L'évêque de Burgos est mort subitement, après avoir reçu trois lettres anonymes l'avertissant « qu'on lui ferait son affaire. »

Un curé de son diocèse est soupçonné d'en être l'auteur.

Le curé de Bruch, emporté par son zèle chrétien et son amour du prochain, annonce publiquement qu'il offre une récompense à qui viendra lui apprendre la mort de M. Ruiz Zorilla, le chef du parti républicain.

Son collègue de Fraga a tué, dans son église même, une vieille femme.

Le curé de Barçena de Pie de Concha a tiré plusieurs coups de revolver sur des jeunes gens inoffensifs. L'un d'eux a été gravement atteint.

Le desservant de Manresa vient de violer une petite fille de huit ans, dans des circonstances qui font frémir.

Le curé de Paule, lui, s'est attaqué, pour le même motif, à une jeune blanchisseuse. Il est sous les verrous.

LE MONDE MAÇONNIQUE

Anniversaire de la mort de Garibaldi

On a célébré dernièrement le quatrième anniversaire de la mort du grand patriote italien G. Garibaldi, que nous avons bien un peu le droit, en France, de revendiquer comme un des nôtres ; car, à une époque où quelques Français, indignes de ce nom, oublièrent leur patrie, Garibaldi combattait et versait son sang pour elle.

A cette solennité, divers discours furent prononcés.

M. Gilly, maire de Nice, dans un discours plein d'élévation, a retracé la vie du grand patriote.

M. Chaiseyre a prononcé ensuite, au nom des Loges maçonniques, le discours suivant, que nous nous empressons de reproduire :

F. Garibaldi, les L. de ton pays natal, les Maçons, la Démocratie, la Philanthropie Ligur... dont tu fus le membre honoraire, sont venus là, sur le tombeau de ta mère bien-aimée, pour saluer ta mémoire, pour saluer le Héros des Deux-Mondes et pour rendre hommage à ta vie toute de mansuétude, à ton grand esprit libéral, tolérant, énergique, qui fut toujours dévoué à la cause du faible et de l'opprimé ; à ton cœur généreux débordant des sentiments les plus humanitaires.

La Franc-Maçonnerie s'honore de t'avoir eu dans son sein ! toi, qui si bien justifié et caractérisé sa belle devise : *Lib., Eg., Travail et Persévérance* ! La famille maçonnique, la République Française n'oublieront jamais que tu quittas ta demeure paisible pour voler au secours de la République, en lui offrant ton bras, ton épée et tout ce qui te restait de forces pour la défendre.

En reconnaissance, la Démocratie Française tendra toujours une main amie à la Patrie que tu as tant aimée, à ta Patrie de prédilection, elle honorera le Grand Citoyen qui, sur le pont d'un navire, sous la tente du soldat, dans un palais comme sous le toit de chaume, de même qu'au sein de sa modeste résidence de Caprera, y vécut de la vie du peuple, dont il est resté l'expression incarnée, en refusant constamment le moindre objet de luxe ou de sensualité.

Tu peux dormir en paix sur tes lauriers, Fr. Garibaldi, la gloire a écrit ton nom en lettres d'or sur son blason, ce nom glorieux du défenseur de Rome, du vainqueur de Palerme et du Milazzo, du dictateur de la Sicile, du conquérant du royaume de Naples, le révolutionnaire des pauvres et le défenseur des Républiques opprimées.

Dors en paix, car le monde entier te vénère, tous tes hauts faits sont passés à la postérité. En déposant cette couronne à ta mémoire, les Fr. émerveillés te disent au revoir !!! Au revoir !!!

VARIÉTÉS

De l'expulsion des Jésuites de la Chine. Questions sur l'Encyclopédie, Genève, 1778

Humainement parlant, et indépendamment des services que les jésuites pouvaient rendre à la religion chrétienne, n'étaient-ils pas bien malheureux d'être venus de si loin porter la discorde et le trouble dans le plus vaste royaume et le mieux policé de la terre ? Et n'était-ce pas abuser horriblement de l'indulgence et de la bonté des peuples orientaux, surtout après les torrents de sang versés à leur occasion au Japon ? scène affreuse dont cet empire n'a cru pouvoir prévenir les suites qu'en fermant ses portes à tous les étrangers.

Ils avaient obtenu de l'empereur de la Chine, *Cam-hi* la permission d'enseigner le catéchisme ; ils s'en servirent pour faire croire à la petite portion du peuple dirigée par eux, qu'on ne pouvait servir d'autre maître que celui qui tenait la place de Dieu sur la terre, et qui résidait en Italie sur une petite rivière appelée le *Tibre* ; que toute autre opinion religieuse, tout autre culte était abominable aux yeux de Dieu, et qu'il punirait éternellement quiconque ne croirait pas aux jésuites ; que l'empereur *Cam-hi*, leur bienfaiteur, qui ne pouvait pas prononcer Christ parce que les Chinois n'ont pas la lettre R, serait damné à tout jamais ; que l'empereur *Tontchin*, son fils, le serait sans miséricorde ; que tous les ancêtres des Chinois et des Tartares l'étaient, que leurs descendants le seraient aussi, ainsi que tout le reste de la terre, et que les révérends pères jésuites avaient une compassion vraiment paternelle de la damnation de tant d'âmes.

Ils vinrent à persuader trois princes du sang tartares. Cependant, l'empereur *Cam-hi* mourut à la fin de 1772 ! Il laissa l'empire à son qua-

trième fils *Tontchin*, qui a été si célèbre dans le monde entier par la justice et la sagesse de son gouvernement, par l'amour de ses sujets et par l'expulsion des jésuites.

Ils commencèrent par baptiser les trois princes et plusieurs personnes de leur maison ; ces néophytes eurent le malheur de désobéir à l'empereur en quelques points qui ne regardaient que le service militaire. Pendant ce temps-là même, l'indignation de tout l'empire éclata contre les missionnaires ; tous les gouverneurs de provinces, tous les colao présentèrent contre eux des mémoires. Les accusations furent portées si loin qu'on mit aux fers les trois princes, disciples des jésuites.

Il est évident que ce n'est pas pour avoir été baptisés qu'on les traita si durement, puisque les jésuites eux-mêmes avouent dans leurs lettres que pour eux ils n'essuyèrent aucune violence, et que même ils furent admis à une audience de l'empereur, qui les honora de quelques présents. Il est donc prouvé que l'empereur *Tontchin* n'était nullement persécuteur. Et si les princes furent renfermés dans une prison vers la Tartarie, tandis qu'on traitait si bien leurs convertisseurs, c'est une preuve indubitable qu'ils étaient prisonniers d'Etat et non martyrs.

L'empereur céda bientôt après aux cris de la Chine entière ; on demandait le renvoi des jésuites, comme depuis en France et dans d'autres pays on a demandé leur abolition. Tous les tribunaux de la Chine voulurent qu'on les fit partir sur-le-champ pour Macao, qui est regardé comme une place séparée de l'empire, et dont on a laissé toujours la possession aux Portugais avec garnison chinoise.

Tontchin eut la bonté de consulter les tribunaux et les gouverneurs, pour savoir s'il y aurait quelque danger à faire conduire tous les jésuites dans la province de Canton. En attendant la réponse, il fit venir trois jésuites en sa présence et leur dit ces propres paroles, que le Père *Parentin* rapporte avec beaucoup de bonne foi :

« Vos Européens, dans la province de Fo-Kien, « voulaient anéantir nos lois et troublaient nos « peuples ; les tribunaux me les ont déferés. J'ai « dû pourvoir à ces désordres, il y va de l'inté- « rêt de l'empire..... Que diriez-vous si j'en- « voyais dans votre pays une troupe de bonzes et « de lamas prêcher leur loi ? Comment les rece- « vriez-vous ?..... Si vous avez su tromper mon « père, n'espérez pas me tromper de même..... « Vous voulez que les Chinois se fassent chré- « tiens, votre loi le demande, je le sais ; mais, « alors, que deviendrons-nous ? Les sujets de vos « rois ! Les chrétiens ne croient que vous ; dans « un temps de trouble, ils n'écouteront d'autre « voix que la vôtre. Je sais bien qu'actuellement « il n'y a rien à craindre ; mais quand les vais- « seaux viendront par mille et dix mille, alors il « pourrait y avoir du désordre.

« La Chine, au nord, touche le royaume des « Russes, qui n'est pas méprisable ; elle a au sud « les Européens et leurs royaumes, qui sont en- « core plus considérables, et à l'ouest les princes « de Tartarie, qui nous font la guerre depuis « huit ans..... *Laurent Lange*, compagnon du « prince *Ismaelof*, ambassadeur du czar, deman- « dait qu'on accordât aux Russes la permission « d'avoir dans toutes les provinces une factorerie ; « on ne le leur permit qu'à Pékin et sur les limi- « tes de Kalkas. Je vous permets de demeurer « de même ici, à Canton, tant que vous ne don- « nerez aucun sujet de plainte, et si vous en don- « nez, je ne vous laisserai ni ici ni à Canton. »

DIALOGUES PHILOSOPHIQUES

CONTRADICTIONS RELIGIEUSES (suite)

La création d'un premier homme et d'une première femme dans un lieu céleste, sous le règne du bien ; l'introduction du mal dans le monde par la grande couleuvre, emblème d'Ahrimanes ; la révolte et les combats de ce génie du mal et des ténébreux contre Ormuzd, dieu du bien et de la lumière ; la division des anges en blancs et en noirs, en bons et en méchants ; leur ordre hiérarchique en *chérubins*, *séraphins*, trônes, dominations, etc. ; la fin du monde au bout de six mille ans ; la venue de l'agneau réparateur de la nature ; le monde nouveau ; la vie future dans des lieux de délices ou de peines ; le passage des âmes sur le pont de l'abîme ; les cérémonies des mystères de *Mythras* ; le pain azyme qu'y mangent les initiés ; le baptême des enfants nouveau-nés ; les onctions des morts, et les confessions de leurs péchés : en un mot, il exposa tant de choses analogues aux trois religions précédentes, qu'il semblait que ce fût un commentaire ou une continuation du *Qorâm* et de l'*Apocalypse*.

Mais les docteurs juifs, chrétiens, musulmans, se récriant sur cet exposé, et traitant les *parisis* d'idolâtres et d'adorateurs du feu, les taxèrent de mensonge, de supposition, d'altération de faits : et il s'éleva une violente dispute sur les dates des événements, sur leur succession et sur leur série ; sur la source première des opinions, sur leur transmission de peuple à peuple, sur l'authenticité des livres qui les établissent, sur l'époque de leur composition, le caractère de leurs rédacteurs, la valeur de leurs témoignages ; et les divers partis se démontrant réciproquement des contradictions, des invraisemblances, des apocryphes, s'accusèrent mutuellement d'avoir établi leur croyance sur des bruits populaires, sur des traditions vagues, sur des fables absurdes, inventées sans discernement, admises sans critique par des écrivains inconnus, ignorants ou partiiaux, à des époques incertaines ou fausses.

D'autre part, un grand murmure s'éleva sous le drapeau des sectes *indiennes*, et les *brahmanes*, protestant contre les prétentions des juifs et des *parisis*, dirent : « Quels sont ces peuples nouveaux et presque inconnus qui s'établissent ainsi, de leur droit privé, les auteurs des nations et les dépositaires de leurs archives ? A entendre leurs calculs de cinq à six mille ans, il semblerait que le monde ne fût né que d'hier, tandis que nos monuments constatent une durée de plusieurs milliers de siècles. Et de quel droit leurs livres seraient-ils préférés aux nôtres ? Les *Védas*, les *Chastras*, les *Pourans*, sont-ils donc inférieurs aux *Bibles*, au *Zend-avesta*, au *Sadder* ? Le témoignage de nos pères et des dieux ne vaudra-t-il pas celui des dieux et des pères des Occidentaux ? Ah ! s'il nous était permis d'en révéler les mystères à des hommes prophanes ! si un voile sacré ne devait pas couvrir notre doctrine à tous les regards !... »

Et les brahmanes s'étant tus à ces mots : « Comment admettre votre doctrine, leur dit le législateur, si vous ne la manifestez pas ? Et comment ses premiers auteurs l'ont-ils propagée, alors qu'étant seuls à la posséder, leur propre peuple leur était profane ? Le Ciel le révéla-t-il pour la taire ? »

Mais les brahmanes persistant à ne pas s'expliquer : « Nous pouvons leur laisser les honneurs du secret, dit un homme d'Europe. Désormais leur doctrine est à découvert ; nous possédons leurs livres, et je puis vous en résumer la substance. »

En effet, en analysant les quatre *Védas*, les dix-huit *Pourans* et les cinq ou six *Chastras*, il exposa comment un être immatériel, infini, éternel et rond, après avoir passé un temps sans bornes à se contempler, voulant enfin se manifester, sépara les facultés mâle et femelle qui étaient en lui, et opéra un acte de génération dont le *lingam* est resté l'emblème ; comment de ce premier acte naquirent trois puissances divines, appelées *Brahma*, *Bichen* ou *Vichnou*, et *Chib* ou *Chiven*, chargées, la première de créer, la seconde de conserver, la troisième de détruire ou de changer les formes de l'univers ; et détaillant l'histoire de leurs opérations et de leurs aventures, il expliqua comment *Brahma*, fier d'avoir créé le monde et les huit sphères de purifications, s'étant préféré à son égal *Chib*, ce mouvement d'orgueil causa entre eux un combat qui fracassa les globes ou orbites célestes comme un panier d'œufs ; comment *Brahma*, vaincu dans ce combat, fut réduit à servir de piédestal à *Chib*, métamorphosé en *lingam* ; comment *Vichnou*, dieu médiateur, a pris, à des époques diverses, neuf formes animales et mortelles pour conserver le monde ; comment d'abord, sous celle de poisson, il sauva du déluge universel une famille qui repeupla la terre ; comment ensuite,

sous la forme d'une tortue, il tira de la mer de lait la montagne *Mandreguiri* (le pôle) ; puis, sous celle de *sangher*, déchira le ventre du géant *Erenniachessen*, qui submergeait la terre dans l'abîme du *Djôle*, dont il la retira sur ses défenses ; comment, incarné sous la forme de *berger noir*, et sous le nom de *Chris-en*, il délivra le monde du venimeux serpent *Calengam*, et parvint après en avoir été mordu au pied, à lui écraser la tête.

Puis, passant à l'histoire des génies secondaires, il raconta comment l'Eternel, pour faire éclater sa gloire, avait créé divers ordres d'anges, chargés de chanter ses louanges et de diriger l'univers ; comment une partie de ces anges se révoltèrent sous la conduite d'un chef ambitieux, qui voulut usurper le pouvoir de Dieu et tout gouverner ; comment Dieu les précipita dans le monde des ténèbres, pour y subir le traitement de leur *malaisance* ; comment ensuite, touché de compassion, il consentit à les en retirer et à les rappeler en grâce, après qu'ils eurent subi de longues épreuves ; comment, à cet effet, ayant créé quinze orbites ou régions de planètes, et des corps pour les habiter, il soumit ces anges rebelles à y subir quatre-vingt-sept transmutations : il expliqua comment les âmes ainsi purifiées retournaient à la source première, à l'océan de vie et d'animation dont elles étaient émanées ; comment tous les êtres vivants contenant une portion de cette âme universelle, il était très coupable de les en priver. Enfin, il allait développer les rites et les cérémonies, lorsqu'ayant parlé des offrandes et des libations de lait et de beurre à des dieux de cuivre et de bois, et des purifications par la fiente de l'urine de vache, il s'éleva de toutes parts des murmures mêlés d'éclats de rire, qui interrompirent l'orateur.

(A suivre).

On abattit leurs maisons et leurs églises dans toutes les autres provinces. Enfin, les plaintes contre eux redoublèrent. Ce qu'on leur reprochait le plus, c'était d'affaiblir, dans les enfants, le respect pour leurs pères, en ne rendant point les honneurs dus aux ancêtres, d'assembler indécemment les jeunes gens et les filles dans les lieux écartés, qu'ils appelaient *églises*, de faire agnouiller les filles entre leurs jambes et de leur parler bas en cette posture. Rien ne paraissait plus monstrueux à la délicatesse chinoise. L'empereur *Tontchin* daigna même en avertir les jésuites, après quoi il renvoya la plupart des missionnaires à Macao, mais avec des politesses et des attentions dont les seuls Chinois, peut-être, sont capables.

Il retint à Pékin quelques jésuites mathématiciens, et entre autres ce même *Parrenin*, dont nous avons déjà parlé et qui, possédant parfaitement le chinois et le tartare, avait souvent servi d'interprète. Plusieurs jésuites se cachèrent dans les provinces éloignées, d'autres dans Canton même, et l'on ferma les yeux.

Enfin, l'empereur *Tontchin* étant mort, son fils et son successeur *Kun-long* acheva de contenter la nation en faisant partir pour Macao tous les missionnaires déguisés qu'on peut trouver dans l'empire. Un édit solennel leur en interdit à jamais l'entrée. S'il en vient quelques-uns, on les prie civilement d'aller exercer leurs talents ailleurs. Point de traitement dur, point de persécution. On m'a assuré qu'en 1760 un jésuite de Rome étant allé à Canton et ayant été déferé par un facteur des Hollandais, le colao gouverneur de Canton le renvoya avec un présent d'une pièce de soie, des provisions et de l'argent.

On a examiné plusieurs fois cette accusation d'athéisme, intentée par nos théologues d'Occident contre le gouvernement chinois à l'autre bout du monde, c'est assurément le dernier excès de nos folies et de nos contradictions pédantesques. Tantôt on prétendait, dans une de nos facultés, que les tribunaux ou parlements de la Chine étaient idolâtres, tantôt qu'ils ne reconnaissent point de divinités; et ces raisonneurs poussaient quelquefois leur fureur de raisonner jusqu'à soutenir que les Chinois étaient à la fois athées et idolâtres.

Au mois d'octobre 1700, la Sorbonne déclara hérétiques toutes les propositions qui soutenaient que l'empereur et les colao croyaient en Dieu. On faisait de gros livres dans lesquels on démontrait, selon la façon théologique de démontrer, que les Chinois n'adoraient que le ciel matériel.

Nil præter nubes et cæli numen adorant.
Mais s'ils adoraient ce ciel matériel, c'était donc à leur Dieu. Ils ressemblaient aux Perses, qu'on dit avoir adoré le soleil; ils ressemblaient

aux anciens Arabes qui adoraient les étoiles; ils n'étaient donc ni fabricateurs d'idoles, ni athées. Mais un docteur n'y regarde pas de si près quand il s'agit, dans son tripot, de déclarer une proposition hérétique et mal sonnante.

Ces pauvres gens qui faisaient tant de fracas en 1700 sur le ciel matériel des Chinois, ne savaient pas qu'en 1689, les Chinois ayant fait la paix avec les Russes à Niptchou qui est la limite des deux empires, ils érigèrent la même année, le 8 septembre, un monument de marbre, sur lequel on grava en langue chinoise et en latin ces paroles mémorables.

Si quelqu'un a jamais la pensée de rallumer le feu de la guerre, nous prions le Seigneur souverain de toutes choses, qui connaît les cœurs, de punir ces perfides, etc., etc.

Il suffisait de savoir un peu d'histoire moderne pour mettre fin à ces disputes ridicules; mais les gens qui croient que le devoir de l'homme consiste à commenter *saint Thomas*, ne s'abaissent pas à s'informer de ce qui se passe entre les plus grands empires de la terre.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre ci-dessous, que nous nous empressons de publier :

Monsieur le Directeur,
Dans le très remarquable article: Associations religieuses, paru dans le dernier numéro de votre journal, son auteur, en parlant du travail des orphelins de la maison tenue par les sœurs de Saint-Joseph, à Bourg, déclare ignorer si ce travail, ainsi que celui des enfants employés dans l'industrie, est soumis à la surveillance instituée par la loi du 19 mai 1874.

L'importance de cette question m'engage à vous adresser le renseignement suivant, tiré d'un arrêt rendu, le 18 février 1881, par la Cour de cassation. Il résulte de cet arrêt que la loi du 19 mai 1874, sur le travail des enfants et des filles mineures dans l'industrie, est inapplicable aux orphelins ou établissements de bienfaisance, constituant de véritables ateliers de bienfaisance. Il suffit qu'il soit prouvé que ces ateliers ne sont pas établis dans un but de spéculation.

Or, pour qui connaît les agissements de tous ceux qui, de près ou de loin, sont placés sous l'autorité religieuse, cette preuve paraît bien difficile à établir.

Cette exception, couvrant les scandaleux abus qui, sous le rapport du travail, existent dans ces établissements, ne cessera que lorsque le Parlement et le Sénat auront adopté le projet de loi présenté le 28 mars 1885, par M. C. Rouvier, alors ministre du commerce.

En effet, ce projet, qui rend la loi du 19 mai 1874 exécutoire dans tous les ateliers, chantiers, usines et manufactures autres que l'atelier de famille, c'est-à-dire celui où aucun ouvrier étranger n'est employé, mettra un terme à une illégalité dont l'industrie civile supporte toutes les conséquences.

C'est donc aux pouvoirs publics qu'il appartient de réparer la faute commise par les législateurs de

1874, accordant la plus entière immunité à ces établissements où, sous prétexte de charité, on recherche avec soie les bénéfices de tous genres que peut procurer la plus odieuse exploitation des malheureux enfants qui leur sont confiés.

Avec l'espoir que, pour ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit de vos lecteurs sur ce point, vous voudrez bien insérer cette communication, je vous présente, Monsieur le Directeur, l'hommage de mes sentiments les plus sympathiques.

UN DE VOS LECTEURS.

Nous nous associons pleinement aux conclusions de notre honorable correspondant, et nous espérons bien qu'il suffira de rappeler à ceux de nos amis qui siègent au Sénat ou à la Chambre le projet de loi de M. Rouvier, pour qu'il ne séjourne pas trop longtemps sous la poussière des cartons parlementaires.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — CÉLESTINS. — *L'Homme de Paille*, d'Albin Valabrègue, continue à tenir l'affiche avec un égal succès. Belliard, Mercier et M^{me} Billon ont toujours les honneurs de la soirée. Nous devons mentionner M^{me} de Villers, Estève et Lavigne, ainsi que M. Collard, jeune artiste plein d'avenir.

M. Dufour nous a donné aussi un renouveau de la *Cagnotte*, la comédie de Labiche et Delacour, qui a permis à nos excellents artistes de déployer une fois de plus leurs qualités de comédiens. Belliard et Mercier sont excellents, bien secondés par MM. Holtinger et Collard, M^{me} Billon et Laborie.

Une poignée de nouvelles pour terminer : M. Seguin, baryton de grand opéra, rentre à la Monnaie de Bruxelles.

M. Dauphin, basse chantante, et M. Hyacinthe, deuxième ténor, sont engagés à Bordeaux.

M^{lle} Jacob va débiter cette année au Capitole de Toulouse.

Nous apprenons le mariage de M^{lle} Jeanne Andrée avec M. Armel-Debuchy, négociant, à Boulogne-sur-Mer.

Vichy. — Bons débuts de la troupe d'opéra au Casino dans *Mignon*, la *Traviata*, *Carmen*, *Faust* et les *Dragons de Villars*.

Nous y avons tout particulièrement applaudi M. Dauphin, une excellente basse; un baryton distingué, M. Corpait, bien connu des Lyonnais; M. Chennevière, ténor agréable. Citons aussi M^{lles} Candelon et Depouty.

La troupe de comédie remporte chaque jour un nouveau succès. *Serge Panine* et le *Maître de Forges* ont été fort bien joués par toute la troupe et très appréciés du public.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel d'instruction nationale, par M. Emmanuel VAUCHEZ. — Paris, HACHETTE, 1886, 3^e édition, ouvrage contenant 21 figures.

Nous avons parcouru le livre de M. E. Vauchez, et nous avons été frappé de l'inscontestable valeur de cet ouvrage, tant au point de vue du style qu'à celui des idées exprimées.

C'est un livre d'éducation civique, conçu dans un esprit libéral et avec cette constante préoccupation de préparer une génération instruite, intelligente, profondément honnête, soucieuse de ses devoirs autant que de ses droits.

A ceux qui nieraient qu'on pût donner, hors de la religion, une instruction morale à l'enfant, nous pouvons opposer le livre de M. Vauchez.

Nous nous proposons, d'ailleurs, de l'analyser plus en détail dans notre prochain numéro.

La 31^e livraison de la Grande Encyclopédie (prix : 1 fr.) vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C^{ie}, rue de Rennes, 61, à Paris. Elle contient, entre autres, les mots Allaitement, Allégorie et le commencement d'une étude très importante sur l'Allemagne.

Envoi du premier volume contre un mandat-poste de 25 francs.

AVIS DE RÉUNION

Association philanthropique. — Réunion jeudi soir 24 courant, à 8 heures. — Ordre du jour : Réception de M. Lockroy, ministre du commerce.

REVUE DES JOURNAUX

La *Semaine anticléricale*, dans le diocèse de Nevers, quai de Loire, 2, à Nevers, journal hebdomadaire.

La *Causerie politique et judiciaire*, rue des Gestes, n° 6, Toulouse, journal hebdomadaire.

La *Gazette de Divonne* paraît le jeudi de chaque semaine, Divonne-les-Bains.

L'*Abeille Brivardoise*, journal républicain hebdomadaire, boulevard Dessaix, 29, à Brioude.

Petite Correspondance

A. P., Angers. — Reçu votre lettre. Merci de votre dévouement.

Semaine anticléricale, Nevers. — Vous faisons l'échange, recevez-vous le journal ?

L.-D., Condrieu. — Merci de votre envoi. — Trop court pour un article, envoyez la suite. — Pourquoi se cacher sous l'anonymat.

INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFAILLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.

Le kilog., 12 fr.; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouville, 71, Lyon.

L'EAU D'AUREL minérale naturelle la plus gazeuse et la plus digestive des eaux de table. Se vend partout.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

M^{me} JOURDAIN, Accoucheuse
38, Cours Gambetta, à l'entresol

TRAITEMENT SPÉCIAL

Des Maladies de Dames, dites Dérangements, Chutes de Matrice, Inflammations intestinales, Symptômes, Gonflement du Ventre, Maux de Reins, Digestions difficiles.

Cabinet de 9 à 11 heures et de 1 à 4 heures

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

BONTOUX Fils
à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges inodores en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD

Rue Jean-Baptiste-Say, 22

(Près la gare de la Ficelle et du boulevard de la Croix-Rousse)

LYON

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerréotype.

ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE
On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

Maison de confiance fondée en 1851
ACHAUME Fils
Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Rousset*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPÔT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

H. LAMIRAULT & C^{ie} ÉDITEURS LA PARIS 61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dorenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levassour, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Watz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8^o colombier de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc	Payables à raison de 10 francs par mois	Chaque volume broché 25 francs
-----------------------------	--	-----------------------------------

LE FRANC-MAÇON
JOURNAL HEBDOMADAIRE
LYON — 52, Rue Ferrandière, 52 — LYON
Six mois..... 4 fr. 50 Le Numéro : 10 centimes. Un an..... 6 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT (1)

Je soussigné (2) _____ (3) au journal le *Franc-Maçon*.

le _____

Signature: _____

(1) L'abonnement peut également être souscrit dans tous les bureaux de poste, sans aucun frais.
(2) Écrire très lisiblement le nom, l'adresse et la profession.
(3) Le prix de l'abonnement doit être envoyé en mandats ou en timbres-poste avec le présent bulletin, pour éviter les frais de recouvrement qui sont de 0,50 centimes par abonnement.

TRAVAUX DE LUXE
Travaux Administratifs ET COMMERCIAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE
des Quartiers typographiques

BUREAUX & ATELIERS
Rue Ferrandière, 52
LYON

PROSPECTUS
THÈSES
Factures
MONTRES
etc. *

PROFESSEURS
MATHÉMATIQUES
PHYSIQUES
HISTOIRE
etc. *

ACHARD-MILHET, BANDAGISTE
73, rue de l'Hôtel-de-Ville, 73
Spécialité de bandages français et anglais. — Suspensoirs Langlebert. — Ceintures hypogastriques à clé et à ressort. — Ceintures anglaises pour grossesse. — Bas peau de chien. — Bas en tissus français et anglais pour varices. — Injecteurs, irrigateurs. — Articles en caoutchouc tous genres, souple et durci. — Cabinet spécial d'application. 3728